

## Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

DRIRE Bourgogne

<b>Groupe de Subdivisions : GS 71</b>	<b>Subdivision : Mâcon</b>
<b>Nom(s) du ou des inspecteurs :</b> Nicolas GUERIN et Marc LESCOUET <b>Date de la lettre d'annonce de l'inspection :</b> 03 septembre 2009 <b>Date de l'inspection :</b> 05 octobre 2009	
<b>Type d'inspection :</b> <input checked="" type="checkbox"/> approfondie <input checked="" type="checkbox"/> annoncée <input checked="" type="checkbox"/> planifiée	
<b>Motif de la planification</b> Vérification du respect de l'arrêté d'autorisation et des échéances fixées par l'arrêté de mise en demeure	
<b>Société :</b> ISOROY <b>Commune :</b> TORCY <b>Activité:</b> Fabrique de panneaux de bois type MDF	<b>A</b> <b>Priorité :</b> A enjeux
<b>Liste des installations inspectées :</b> Toutes <b>Thèmes :</b> Rejets aqueux et atmosphériques, gestion des déchets et sécurité <b>Référentiels de l'inspection :</b> Arrêté préfectoraux des 24 novembre 1988 et 07 novembre 2007, APMD du 27 octobre 2006	
<b>Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :</b> - M. NICOLAS , directeur - M. DECHAMBRE , responsable HSE - M. DESMARES, responsable environnement groupe ISOROY	
<b>Principales constatations effectuées, principaux constats d'écart par rapport au référentiel d'inspection :</b>	
<b>Non conformités :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les analyses d'eaux ne sont pas effectuées par un organisme agréé</li><li>- Les analyses de 2008 et 2009 sont à communiquer, celles présentées ne comportent pas la mesure de la température. La transmission des résultats à l'inspection doit être respectée (trimestrielle)</li><li>- Les rejets de l'installation de dépoussiérage ne sont pas raccordés à une cheminée (rejets C1, C2 et C3)</li><li>- Les zones à risques d'explosion ne sont pas identifiées et l'adéquation du matériel électrique installé dans ces zones n'a pas été vérifiée</li><li>- Une commande de trappes de désenfumage est inopérante, sa réparation doit être effectuée sans délai</li><li>- De nombreux produits en conteneurs et bidons ne sont pas sur rétention</li><li>- Le contrôle des débits de dose lié à la détention de sources radioactives est à communiquer</li><li>- Les zones d'utilisation des sources radioactives ne sont pas signalées</li><li>- Le plan de gestion des solvants est à communiquer</li><li>- L'analyse en continu des émissions de COV ou sur un paramètre représentatif n'est pas effectuée, les éléments de synthèse sont à transmettre</li><li>- Le plan de gestion de solvants annuel est à communiquer</li><li>- Le bassin de collecte des eaux pluviales avant rejet n'est pas réalisé, une partie des aires de stockage des billons de bois ne se trouve pas sur rétention</li></ul> Les deux dernières non conformités correspondent à des prescriptions, imposées par l'arrêté de mise en demeure du 27 octobre 2006, non respectées.	
<b>Remarques :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'autorisation de pompage de l'eau dans le bassin du Thiellay est à communiquer</li><li>- L'étanchéité des lagunes est à vérifier, un regard situé à proximité du stockage des colles est à repérer sur le plan des réseaux</li><li>- Les analyses des rejets atmosphériques sont à communiquer. Des analyses doivent être menées sur la cheminée de la chaudière de démarrage</li><li>- Le n° de bordereau d'expédition des déchets est à faire apparaître sur le registre informatique</li><li>- Les bennes de déchets ne sont pas couvertes et leur signalétique est à améliorer. Le tri est à améliorer, une benne de stockage de DIB contient des fûts de produits corrosifs.</li><li>- Suite au contrôle des installations électriques du 27 juillet 2009, il reste 34 actions de priorité 1 dont 15 déjà signalées à mener</li></ul>	

**Suites envisagées :**

Propositions de suites au préfet

**Liste des documents établis suite à la visite :**

- Tableau des constats
- Lettre à l'exploitant

**Date et signature des inspecteurs :**

A Mâcon, le **29 octobre 2009**

A Mâcon, le **29 octobre 2009**

L'ingénieur de l'industrie et des mines

*original signé*

M. LESCOUET

L'inspecteur des installations classées

*original signé*

N. GUERIN

**Vérification et approbation en ce qui concerne les suites envisagées**

A Mâcon, le **30 octobre 2009**

L'inspecteur des installations classées

*original signé*

P. ROBINEAU